



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21160  
22 février 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE**

A l'issue de consultations, le Président du Conseil de sécurité a publié la déclaration ci-après, au nom des membres du Conseil, le 22 février 1990 :

Rappelant la déclaration que le Président du Conseil de sécurité a faite en leur nom le 14 décembre 1989 (S/21026), les membres du Conseil remercient le Secrétaire général de son compte rendu sur l'état actuel de sa mission de bons officies concernant Chypre et expriment leur plein appui aux efforts qu'il déploie pour aider les deux communautés à parvenir à une solution juste et durable.

Les membres du Conseil insistent sur l'importance qu'ils attachent à un règlement rapide et négocié du problème chypriote.

Les membres du Conseil se réjouissent que les dirigeants des deux parties à Chypre aient accepté l'invitation du Secrétaire général à s'entretenir avec lui pour une session prolongée à partir du 26 février 1990 afin d'achever l'élaboration des grandes lignes d'un accord global, comme convenu en juin 1989.

Les membres du Conseil engagent les dirigeants des deux parties à faire preuve de la bonne volonté et de la souplesse nécessaires et à coopérer pleinement avec le Secrétaire général afin que ces pourparlers fassent faire un grand pas en avant aux efforts de règlement du problème chypriote.

Les membres du Conseil prient le Secrétaire général de leur faire rapport à l'issue de la réunion prévue afin de les informer des résultats obtenus et de leur présenter l'analyse qu'il pourra faire de la situation à ce moment-là.

-----